

## IVORY COAST GOLDFIELDS, LIMITED (1901-1908)

Ivory Coast Goldfields  
(*Le Journal des finances*, 21 septembre 1901)

Il vient de se former à Londres une importante Compagnie au capital de £ 250.000, sous le titre de Ivory Coast Goldfields, dans le but — comme son nom l'indique suffisamment, du reste — de mettre en valeur certaines parties minières de la Côte-d'Ivoire.

---

IVORY COAST GOLD  
(*Le Journal des finances*, 9 novembre 1901)

On annonce que M. Max Lyon <sup>1</sup>, de Paris, vient d'être nommé membre du conseil d'administration de la Compagnie.

---

Gisements aurifères de la Côte d'Ivoire.  
(*Bulletin de la Société de géographie de l'Est, Nancy*, janvier 1902, p. 116-117)

Des gisements aurifères viennent d'être découverts dans les possessions françaises de la Côte-d'Ivoire. On savait certes, depuis le commencement du quinzième siècle, que ces régions produisaient de l'or en quantité fort appréciable ; mais, jusqu'à présent, on avait laissé aux indigènes le soin d'exploiter le précieux métal. Or, les noirs, ne disposant que des moyens les plus rudimentaires, se bornent à creuser des trous dans le sable des rivières et à recueillir l'or natif qui, après quelques lavages, reste au fond de leurs grossiers paniers.

Depuis deux ans, nombre d'ingénieurs spécialistes et de mineurs expérimentés ont employé les loisirs forcés que leur créait la guerre sud-africaine à prospector ces territoires. C'est ainsi que l'on a découvert dans la colonie anglaise de la Côte de l'Or des reefs dont la formation se rapprochait beaucoup de celle que l'on rencontra au Transvaal.

D'après les derniers renseignements, le district aurifère se prolonge, avec la même constitution géologique, dans la colonie française de la Côte d'Ivoire. Les rapports des missions techniques qui, pour le compte de l'Ivory Coast Goldfields, explorent ce territoire, laissent peu de doute sur ce point. La France a peut-être trouvé un nouveau Rand dans ses possessions, et le fait mérite d'être signalé.

Ces découvertes sont d'autant plus intéressantes que l'exploitation de ces gisements aurifères s'annonce comme relativement facile. Le climat, bien que chaud, n'est pas

---

<sup>1</sup> [Max Lyon](#) (1854-1925), Polytechnique Zurich. Après avoir travaillé à la construction de chemins de fer en France, au Brésil et la Réunion, puis construit le port de Beira au Mozambique, il devient administrateur d'une trentaine de sociétés, principalement minières.

insalubre pour l'Européen qui jouit d'un certain confort et s'entoure des quelques précautions indispensables dans les pays tropicaux. La région est arrosée de nombreux cours d'eau, navigables pour la plupart. Une ligne de chemin de fer est d'ailleurs à l'étude et ne tardera pas à être mise en construction. La main-d'œuvre est abondante, et l'on se procure facilement des travailleurs, soit parmi les populations indigènes, soit parmi les noirs recrutés au Sénégal.

Marchand et Binger avaient déjà signalé, d'ailleurs, la richesse probable en or, de l'hinterland de la Côte d'Ivoire.

---

#### INFORMATIONS FINANCIÈRES

Ivory Coast Goldfields  
(*Le Figaro*, 25 janvier 1902)

On nous communique des documents intéressants, venant de Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire), et signalant des découvertes de quartz aurifère très riche, sur les territoires concédés à un grand trust africain l'Ivory Coast Goldfields.

Ce trust a des participations prépondérantes dans des syndicats français représentant une trentaine de permis de recherches. Il est au capital de 250.000 livres sterling divisé en actions de 1 livre. Ses titres ont déjà un marché actif à Londres, où on les négocie entre 1 livre 1/2 et livre 3/4 de prime.

De nombreux prospecteurs explorent les concessions de l'Ivory Coast Goldfields, sous la haute direction de M. Northon Griffiths, le spécialiste bien connu des entreprises aurifères sud-africaines. Le conglomérat a des analogies frappantes, disent les correspondances, avec le banket du pays voisin, la Côte d'Or, que l'on a représenté comme un nouveau Transvaal.

---



Coll. Jacques Bobée

FIVE SHARES OF £ 1 STERLING  
SHARE WARRANT TO BEARER  
TITRE AU PORTEUR

IVORY COAST GOLDFIELDS, LIMITED

Capital £ 250,000

in 250,000 shares of £ 1 each

Incorporated under the companies acts 1862 to 1900.

Registered Office. 158. Leadenhall Street London. E C.

5 Actions

Le porteur du présent titre est propriétaire de CINQ actions libérées de la Ivory Coast Goldfields, limited portant les numéros indiqués ci-dessus et soumises aux conditions stipulées dans les statuts et autres règlements de la compagnie  
Given under the Common Seat of the Company in London this 29<sup>th</sup> day of jan 1902

R.D. Preston, director

? secretary

Ivory Coast Goldfields  
(*Le Figaro*, 17 février 1902)

Parmi les valeurs ouest-africaines, l'Ivory Coast Goldfields a progressé à .4 3/8.

Cette société a pris des participations très importantes dans les syndicats Schneider <sup>2</sup>, Daudy, Moreau et Bondonneau, qui représentent plus de trente permis de recherches accordés sur plus de cinquante demandes, et ces dernières, d'après les renseignements parvenus de Côte d'Ivoire, sont en bonne voie d'obtention.

Elle est administrée par MM. Armstrong, Max Lyon, Preston, Reginald Ward, et dirigée, au point de vue technique, par M. Northon Griffiths.

Les concessions de la Société couvrent une étendue superficielle de 26.350 hectares, non loin de la limite de la Côte d'Or. Il y 'a en outre une demande de permis pour exploration de 30.000 hectares. La contrée dans laquelle sont situées ces concessions présente beaucoup de points ou signes caractéristiques communs avec le Transvaal, la Rhodesia et la Côte d'Or.

D'après un des derniers rapports du directeur technique, M. Griffiths, de grandes collines de quartz et de conglomérats, des vallées avec un sol d'alluvions, du granit, du grès, de l'ardoise et de l'argile schisteuse y sont partout trouvées, comme dans la Côte d'Or. Des zones et des groupes de couches bien stratifiées se rencontrent généralement dans les conditions suivantes

1. Lits stratifiés de conglomérat. La stratification générale de la contrée dans laquelle existent ces lits de conglomérat, paraît être composée d'une série de grès, avec de l'argile schisteuse et des quartzites. Des indications de surface, des bancs de conglomérat semblent suivre la même inclinaison et direction que les lits dans lesquels ils se rencontrent, et sont composés de cailloux de diverses dimensions ressemblant exactement à ceux du Rand et aussi de la Côte d'Or.

2. Des rocs aurifères (quartz) existent sous diverses formes, provenant des bouleversements géologiques; ces rocs se rencontrent dans des rochers avant subi des métamorphoses, telles que quartzites, schistes chloriteux, etc., aussi en diorites, silex, andésites, etc.

3. La masse qui recouvre la formation dans le lit des veines est une masse de dépôts d'alluvions, l'or étant distribué dans le gravier, le sable, l'argile et autres matières d'érosion, à travers les vallées, et lits des rivières qui sont, dans certains endroits, d'une profondeur considérable et d'une nature hautement rémunératrice au point de vue du dragage.

La totalité de ces vastes dépôts d'or en détritux peut être retrouvable jusqu'aux veines de quartz.

*Le Boursier.*

---

Causerie financière  
(*Le Petit Journal*, 24 février 1902)

Parmi les valeurs ouest-africaines, l'Ivory Coast Goldfields à progressé.

Cette société a pris des participations très importantes dans les syndicats Schneider, Daudy, Moreau et Bondonneau, qui représentent plus de trente permis de recherches accordés sur plus de cinquante demandes, et ces dernières, d'après les renseignements parvenus de la Côte d'Ivoire, sont en bonne voie d'obtention.

---

<sup>2</sup> Eugène Schneider : [titulaire de nombreux permis.](#)

Elle est administrée par MM. Armstrong, Max Lyon, Preston, Reginald Ward, et dirigée, au point de vue technique, par M. Northon Griffiths.

Les concessions de la Société couvrent une étendue superficielle de 26.350 hectares, non loin de la limite de la Côte d'Or. Il y a, en outre, une demande de permis pour exploration de 30.000 hectares. La contrée dans laquelle sont situées ces concessions présente beaucoup de points ou signes caractéristiques communs avec le Transvaal, la Rhodesia et la Côte d'Or.

---

Ivory Coast Goldfields  
(*Le Temps*, 10 mars 1902)  
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 mars 1902)

Les récits et exposés qui ont été faits par les explorateurs ayant parcouru les territoires de la Côte-d'Ivoire, sur les richesses apparentes aurifères de cette contrée et dont nous avons rappelé les noms autorisés, ne pouvaient manquer de stimuler l'ardeur des prospecteurs, ingénieurs et financiers qui se sont fait une spécialité des affaires de mines d'or. Nous empruntons à une note rédigée par la compagnie de l'Ivory Coast Goldfields limited quelques indications à ce sujet et nous les résumons:

L'Ivory Goldfields fut constituée le 11 septembre 1901 dans le but de s'intéresser dès le début du mouvement aux affaires auxquelles allait donner lieu l'ouverture de ce nouveau champ d'or et cela sous les auspices d'un groupe puissant dont les ingénieurs avaient constaté à la Côte-d'Ivoire, la présence des gisements aurifères.

Disposant d'un fonds de roulement de 4.375.000 fr. et d'un personnel d'ingénieurs et de prospecteurs éprouvés, l'Ivory a envoyé de nombreuses missions de façon à contrôler toutes les communications déjà reçues de cette contrée.

Renseignée rapidement sur ce que laissaient entrevoir les premiers rapports de ses ingénieurs, l'Ivory s'est attachée à grouper les intérêts français épars et à donner une impulsion unique à ses travaux de début.

Les fondateurs de l'Ivory, compagnie anglaise, n'ont commencé à associer les capitaux français à leurs affaires, dit en substance la note à laquelle nous nous référons, que lorsqu'ils ont eu en main des contrats passés avec les détenteurs de permis de recherches et les rapports de leurs ingénieurs.

L'expérience acquise par eux dans la plupart des grands centres aurifères du monde, a permis d'éviter les premiers tâtonnements à la Côte-d'Ivoire et les concessionnaires français dont les intérêts ont été groupés sous le patronage de l'Ivory, ont trouvé auprès d'elle un concours financier sérieux et un personnel connaissant à fond le travail de l'or sous ses diverses formations alluvions, quartz, conglomérat.

L'Ivory se trouve ainsi intéressée dans les syndicats de prospection Schneider, Daudy, Moreau, Palazot <sup>3</sup>, Bondonneau. Elle ne possède par elle-même aucun permis de recherches à la Côte-d'Ivoire ; elle est seulement intéressée par de larges participations, dans la création des Compagnies françaises qui prennent les lieux et places des concessionnaires et se substituent à eux dans les formalités à remplir pour se conformer aux lois françaises sur les concessions minières.

De ce fait, ajoute la note, l'Ivory Coast Goldfields a donc donné satisfaction aux lois et usages français., ce qui lui permet d'être sûre de trouver le concours le plus bienveillant auprès des autorités. coloniales et métropolitaines.

Les fondateurs de l'Ivory déclarent que ce n'est qu'après des prospections sérieuses et des résultats acquis que le public sera convié à s'intéresser à la création de sociétés filiales d'exploitation. Ils ajoutent que la société ayant un droit de contrôle absolu sur

---

<sup>3</sup> Jean-Baptiste-Émile Palazot : seul survivant de la mission [Voituret-Papillon](#)..

l'utilité ou non de ses créations filiales, les intérêts particuliers disparaîtront dans l'intérêt général.

L'Ivory a envoyé plusieurs missions pour faire un contrôle sommaire sur le plus grand espace possible. M. Northon Griffiths, ingénieur anglais, directeur d'une de ces missions, a télégraphié le 11 février la dépêche suivante « Filon banket a été trouvé, largeur trois pieds, ouvert jusqu'à profondeur trente pieds valeur, deux onces. »

Une autre mission dirigée par M. Revett, chef ingénieur de M. Hays Hammond, envoyé spécialement par ce dernier, s'est occupé des alluvions et la compagnie a reçu à Londres, à ce sujet, le câblogramme suivant : « Prospecteurs américains confirment absolument estimations de Griffiths sur alluvions ». Une troisième mission a télégraphié au cours de ses recherches, le 18 février : « Formation quartz au filon, entièrement à découvert, production de 2 à 3 onces, promet bien. »

Enfin, M. [Léon] Delvaux <sup>4</sup>, ingénieur de MM. [Gérard] Dufour et [Henri] Lippens, écrivait sur ces permis de la région de Krinjabo, le 5 février dernier : « En résumé, pour les alluvions, nous nous trouvons en présence d'une rivière dont le lit est nettement aurifère, sans que je puisse, toutefois, en fixer encore la teneur ; en outre, ce point est facile à ravitailler, soit en matériel, soit en vivres, depuis Bassam. » Plus loin, il constate la présence du conglomérat.

Évidemment, disent les fondateurs, ces prospections ne sont encore que des prospections d'ensemble, mais les résultats acquis sont tels qu'ils favorisent les plus grandes espérances.

La note insiste ensuite sur le climat de la Côte-d'Ivoire ; elle constate sa mauvaise réputation mais elle ajoute que, jusqu'à présent, dans le personnel blanc employé par l'Ivory depuis plusieurs mois, elle n'a eu aucun mécompte appréciable.

Les précautions d'hygiène élémentaires sont seulement recommandées.

Quant à la main-d'œuvre, elle sera insuffisante pour mettre une aussi grande surface aurifère en valeur, surtout que les indigènes se montrent difficiles pour les salaires en raison des facilités qu'ils ont de se procurer de l'or. Aussi l'Ivory prend-elle d'ores et déjà toutes ses dispositions pour le recrutement des travailleurs sénégalais.

La conclusion des auteurs de la note est qu'il faudrait admettre que tous les rapports des ingénieurs qui, depuis plusieurs mois, sillonnent la région et qui confirment les dires de MM. Binger et Marchand et de tous les explorateurs, officiers et négociants qui ont traversé le pays, sont inexacts, pour que l'Ivory Coast Goldfields ne réponde pas à ce que l'on attend d'elle.

Nous n'avons fait que transcrire et reproduire les renseignements qui ont été fournis par les fondateurs de la compagnie. Ceux-ci, d'ailleurs, se gardent bien de présenter cette affaire comme un placement sans aléa.

Ils doivent, disent-ils, compter sur les difficultés inhérentes à une aussi vaste entreprise, sur le climat, sur la main-d'œuvre. Tout ce qu'ils peuvent avoir la prétention de faire, c'est d'y parer dans la mesure du possible et surtout de les prévoir.

---

## REVUE FINANCIÈRE DE LA SEMAINE

---

<sup>4</sup> Auguste Georges Léon Delvaux (Neuilly, 26 septembre 1874-Paris, 10 mai 1934) : fils d'Édouard Auguste Delvaux, sous-chef à la préfecture de la Seine, et de Mme, née Contanseau. Marié à Malaga à une Dlle Lacroix. Ingénieur ECP, chef du service des laminoirs à la S.A. des hauts fourneaux, forges et aciéries de Malaga, puis ingénieur de la Banque Lippens : permissionnaire minier au Soudan français et en Côte-d'Ivoire (1902), administrateur du Syndicat ouest-africain et de la Cie minière du Sanwi, secrétaire général des Mines d'or de l'Élysée, administrateur délégué de la South American Goldfields, de la Compagnie minière et de dragages de Guyane, puis du Syndicat Mana (Guyane française).

Administrateur avec Gérard Dufour de la Cie immobilière et agricole de Colombie (1908-1912), puis de la Société anonyme de verrerie industrielle (1918) — fabrication d'isolateurs en verre à Rive-de-Gier par les Verreries de Masnières (en territoire envahi)(note de Corinne Krouck et A.L.).

(Le Journal, 20 mai 1902)

Nous ne saurions omettre de noter l'importante avance prise par l'Ivory Coast Goldfields qui a monté de 75 fr. à 82 50, pour terminer à 81 fr. Cette valeur est très recherchée sur le marché du comptant, où il s'en traite de grandes quantités.

Nous lisons ce qui suit dans le compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire de cette Compagnie tenue le 5 courant.

M. H.-S. Stoneham, un gros actionnaire, en proposant un vote de remerciements pour le président, déclare qu'il a été intéressé dans la Compagnie depuis sa création, conjointement avec M. Griffiths. Il ajoute qu'il a vu M. Griffiths, dès son retour de la Côte-d'Ivoire, où il avait été envoyé par la Société française d'exploration africaine, de Paris, dont certaines concessions viennent d'être mises dans une Compagnie filiale de l'Ivory Coast Goldfields Ltd.

Cet actionnaire pense que dans des affaires de ce genre, tout dépend de l'exactitude des renseignements donnés par son chef d'expédition, et il a toute confiance à M. Griffiths, lequel a travaillé pendant des années à la Crown Reef, à la Ferreira, et pour plusieurs grands établissements sud-africains. Il a sa réputation d'ingénieur en jeu, et je crois qu'on peut ajouter toute confiance aux renseignements qu'il envoie.

Les rapports favorables de M. Griffiths ont été confirmés par M. Marshall et M. Jonchier. Ces experts annoncent des découvertes, dans les territoires appartenant à la Compagnie, de plusieurs kilomètres de filon de conglomérat aussi bien que de quartz aurifère.

---

Petite correspondance  
(Le Journal des finances, 12 juillet 1902)

Quant aux Ivory Coast Goldfields, dans la situation actuelle, n'y touchez pas. Vous les verrez au-dessous de 25 francs

---

Rosanna Van Gelder de Pineda,  
*Le Chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba*, 1995

[122] La *Cote Vidal* nous renseigne [...] sur la Consolidated Goldfields of the Ivory Coast [lire : l'Ivory Coast Goldfields], autre société dont [Max Lyon] est administrateur en 1902 ; capitalisée à 12,5 millions de francs, elle possède 400.000 ha. en Côte d'Ivoire ; sise à Londres, ses actions sont vendues à la Bourse de Paris. Le conseil compte avec la présence de Cawston <sup>5</sup>, Boucher <sup>6</sup>, Lippens <sup>7</sup>, Roulina <sup>8</sup>, Armstrong <sup>9</sup> et Henry

---

<sup>5</sup> George Cawston est gouverneur de la De Beers, influent dans l'entourage de Rhodes.

<sup>6</sup> Boucher est administrateur de la Ferreira Mine au Rand, la Compagnie des Mines du Bondoukou et de la Côte d'Ivoire avec Lippens, Roulina, Richard, Giard, Dufour..

<sup>7</sup> Lippens est administrateur des Mines d'Anzin (1902) [erreur de traduction : Lippens était directeur des Mines d'Anzin et non *director* (administrateur en anglais)] et des compagnies "jumelles" . Consolidated Gold Fields of Ivory Coast et la Cie des Mines du Bondoukou et la Côte d'Ivoire.

<sup>8</sup> Roulina est administrateur de la Frederick Smith Mine au Rand. Marchand de diamants, Français, il est envoyé par la firme Posno en Afrique du Sud, où il obtient un claim dans le Dutoitspan. Il participe avec Posno en 1885 à l'United Diamonds, et, par conséquent, dans la fusion des Compagnies minières de Kimberley qui débouche sur la De Beers. Il est lié au groupe du Rand, d'où sa participation aux projets dans la Côte-d'Ivoire avec Lippens, Cawston, etc.

<sup>9</sup> Armstrong est associé avec Andrew Carnegie dans la Hong Kong and Shanghai Bank [HSBC] qui, selon Etienne en 1902, serait sur le point d'accaparer des chantiers de Hoboken dans l'Escaut. Voir AN, P1218848-"Ocean Trust"

Barclay. Constituée sur le même format de la Cie de Mozambique, elle est gouvernée par deux comités coordonnant les intérêts français et anglais. On trouve un article sur la Consolidated Goldfields of the Ivory Coast dans le dossier Étienne (AN) en 1902, enquête sur le trust maritime organisé par J.P. Morgan (Ocean Trust), qui montre la dimension et l'étendue des liens entre les différentes compagnies anglaises et françaises : « with Col. Binger at the Colonial Office in France, every facility would be afforded them for opening up these goldfields, as France looked to the Ivory Coast to realise the great dream of possessing one of the richest colonies in the world. » (*The Economist*, le 18 octobre 1902). La Consolidated Goldfields of the Ivory Coast appartient aux Randlords ; la Cie des mines du Bondoukou et de la Côte d'Ivoire n'est que son pendant en France.

---

LA SEMAINE DE LA BOURSE  
LONDRES  
(*Le Matin*, 22 septembre 1902)

La publication du rapport de l'Ivory Coast Goldfields a attiré l'attention sur ces actions et créé un plus grand intérêt dans les affaires de la Côte-d'Ivoire en général. M. Griffiths, l'ingénieur, parle très favorablement de ce territoire, et son rapport est très satisfaisant pour les actionnaires. En sa qualité d'ingénieur en chef de cette grande Compagnie, il décrit avec des détails le résultat de cinq mois d'opérations dans les propriétés de la Compagnie, d'une si grande étendue. Il dit que les résultats de ses investigations l'ont pleinement satisfait de la grande valeur de plusieurs des propriétés et confirmé dans sa croyance que les séries de filons du West Africa courent à travers la Côte-d'Ivoire, et à son avis la majeure partie des concessions se trouve en directe ligne de ces séries. Il conclut en disant que la Compagnie étant arrivée à ce résultat en si peu de temps, c'est la meilleure garantie pour son succès à l'avenir, et que si le développement des Compagnies subsidiaires est poussé avec autant d'énergie, la Compagnie se trouvera prochainement en possession de plusieurs mines pouvant payer des dividendes.

La première Compagnie filiale, l'Ivory Coast Mining Corporation, possède déjà trois mines dont le développement est assez avancé pour justifier la formation de trois Compagnies subsidiaires.

---

Les Intérêts miniers à la Côte d'Ivoire  
(*La Dépêche coloniale*, 10 décembre 1902)

Hier au soir, un dîner réunissait au Grand-Hôtel les différents groupes industriels et financiers qui s'occupent si activement, en ce moment, de la mise en œuvre des richesses minières de notre colonie de la Côte d'Ivoire.

M. le comte Baguenault de Puchesse, administrateur de l'Ivory Coast Goldfields, qui présidait, s'est levé au dessert, et a prononcé un intéressant discours, dont nous pouvons donner quelques extraits :

Messieurs,

J'ai une mission aussi agréable que facile à remplir : c'est celle de remercier les notabilités de tout genre qui ont bien voulu, au milieu de leur vie si utilement occupée, nous consacrer cette soirée et se grouper autour d'une idée commune.



Cette idée, si le développement qu'elle comporte n'est pas trop ambitieux, serait de mettre en valeur une des régions les plus riches du nouvel empire colonial français de l'Ouest-Africain dont le colonel Marchand, d'accord en cela avec les Binger et tant d'autres, disait : « C'est une contrée dont le sol sue l'or. »

.....  
Disposant de capitaux importants, l'Ivory Coast Goldfields a pu déjà parcourir et étudier de nombreuses contrées aurifères. En installant sur place des missions, composées d'ingénieurs et de prospecteurs de nationalités les plus diverses, elle a pu faire un contrôle sérieux sur chaque rapport qui lui parvenait : Français, Anglais, Allemands, Américains, Canadiens, Italiens et Sud-Africains, sous la direction de l'ingénieur en chef Norton Griffiths, ont, au nombre d'une vingtaine, apporté des témoignages identiques qui ne laissent plus aucun doute sur la valeur de notre colonie. On pourrait nous taxer d'exagération, si les missions, envoyées par d'autres groupes, n'étaient venues confirmer le résultat des travaux de nos ingénieurs.

Je suis heureux de pouvoir saluer ce soir au milieu de nous les chefs de ces divers groupes qui ont eu comme nous la foi dans l'avenir minier de la Côte d'Ivoire, et dont les efforts unis aux nôtres ne tarderont pas, j'en ai la conviction, à assurer le succès de l'entreprise commune.

.....  
Je croirais aussi manquer à tous mes devoirs si je ne remerciais M. Herbert Stoneham du puissant concours financier qu'il bien voulu nous prêter dès la première heure et qu'il n'a pas cessé de nous continuer depuis.

Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de tous ceux qui s'intéressent à nos entreprises françaises, de ceux particulièrement qui, loin de nous, travaillent sous le ciel africain, assuré que tant de généreux efforts ne seront pas stériles.

M. H. Stoneham a répondu à ces aimables paroles, en remerciant l'administration française et les Français du concours empressé qu'ils lui ont prêté et de l'accueil qu'ils ont bien voulu réserver à son initiative financière. Il ne doute pas, — a-t-il ajouté, — que de l'union de toutes les bonnes volontés représentées ici ce soir, ne sorte, à bref délai, la mise en valeur méthodique et totale de cette riche colonie de la Côte d'Ivoire, appelée à devenir, incontestablement, l'un des plus beaux fleurons de la couronne impériale coloniale de la France.

Ces paroles sont chaleureusement accueillies par l'assemblée tout entière.

M<sup>e</sup> Consonni, l'avocat-conseil bien connu, a présenté ensuite quelques considérations sur les modifications qu'il conviendrait d'apporter à la législation minière actuellement en vigueur dans les colonies françaises, et a levé son verre en l'honneur des représentants de la presse.

Après une spirituelle causerie de M. Max Lyon, M. André Goldschmidt a remercié en quelques mots aimables les personnalités qui avaient bien voulu répondre à son invitation.

L'absence de M. Armstrong, l'honorable président de l'Ivory Coast Goldfields, a été vivement regrettée. M. Armstrong, venu exprès de Londres, a été retenu à l'hôtel Ritz par une indisposition qui, nous l'espérons, n'aura pas de suites.

Parmi les personnes présentes à cette réunion, nous relevons les noms de MM. Bousquet, comte Delamarre, Sylvain, Devoille, Zadocks, Cambefort, Bernheim, Edmond Lyon, Méville, Paul Trouillet, Martignan, Hart, Alphen, Diodati (de Genève), Donnet (d'Anvers), Laane (de Rotterdam), Escoula, Chalupt, Bardac, Louis Pelatan <sup>10</sup>, Hirsch, Atlee, Armstrong fils, Duros, marquis de Bonnard, Albert Cousin, Samuel, R. Consonni, commandant Loir, Émile, Henri et Lucien Bondonneau, de Bonnard, vicomte

---

<sup>10</sup> Louis Pelatan (1857-1907) : ingénieur civil des Mines, directeur de la Société Le Nickel, il entame une carrière à son compte après avoir épousé en 1884 une fille de John Higginson. Voir [encadré](#).

de Tristan, Lutscher, Tétart, L. Berger, Hugo Rose, Boucher, G. et S. Merzbach, Daudy, Lorta, F. Hamard, Henri Petitdidier, Olivier-Bey, d'Yerville, Laurier, Sussmann, Simonnet, Chaskin, Neuman, baron de la Chevrelière, Lippens, Del Valle, Gaudet, Zivi, Toupenay, Y. Spitzer, Lepage, E. Palazot.

---

#### Sociétés anglaises

#### IVORY COAST GOLDFIELDS Ltd

Société constituée à Londres le 11 septembre 1901  
(Le Moniteur des colonies, *La Côte-d'Ivoire*, 1903)

Capital : liv. st. 350.000 (8.750.000 fr.) divisé en 350.000 actions de liv. st. 1.

(Le capital primitif était de liv. st. 250.000, il a été augmenté de liv. st. 100.000 en février 1902 par l'émission de 100.000 actions nouvelles).

Objet : acquisition et mise en valeur de permis de recherches minières à la Côte-d'Ivoire.

La société a constituée 3 petites compagnies françaises : Société minière de la Côte-d'Ivoire, Société des mines d'or et placers de Bianco, Société des mines d'or de l'Indénié.

Elle a récemment pris des intérêts dans une entreprise minière du sud de l'Afrique.

Concessions : les rapports officiels indiquent que la société possède des propriétés à la Côte-d'Ivoire représentées par 101 permis, dont 80 de recherches et 21 d'exploration, en tout 1 million d'hectares environ. Mais il y a lieu de faire remarquer que ces chiffres comprennent les concessions de diverses autres sociétés dans le capital desquelles l'Ivory Coast Goldfields a des participations ; ces dernières peuvent approximativement représenter la moitié du total des concessions.

Conseil d'administration : MM. M. F. Armstrong (président), R. D. Preston, Reginald Ward, Max Lyon, André Goldschmidt, Baguenault de Puchesse.

Secrétaire : M. H. J. Barclay.

Siège social : à Londres, 158 Leadenhall Street. E.C.

(Les actions de la société sont cotées à Londres et à Paris (marché en Banque). Cours extrêmes cotés en 1902 : à Londres, 104 et 30 francs ; à Paris, 82 et 26 francs. Cours d'introduction à Paris, 75 fr.).

---

#### Situation économique de la Côte-d'Ivoire

par J. XIOR

(*Questions diplomatiques et coloniales*, 1<sup>er</sup> avril 1903)

#### Exploitation minière

Au point de vue minier, on est encore dans la période d'études ; il est à peu près certain que les filons de la Gold Coast parallèles à la mer se prolongent jusqu'à la Comoë et même jusqu'au Bandama. D'après des renseignements que j'ai recueillis auprès de l'un des plus anciens prospecteurs de l'Indénié, certains filons du Swansi auraient des longueurs de plusieurs milles et seraient très inclinés, en sorte que l'extraction et le broyage n'exigeraient pas des transports coûteux. Enfin, partout ailleurs, et en particulier dans la haute Côte, on trouve de l'or d'alluvions. Pour l'exploiter, les indigènes ont creusé des trous au hasard près des marigots : lorsque le lavage de la terre extraite d'un trou ne donnait plus de rendement, ils allaient en creuser un autre plus loin et ainsi de suite. Les pépites sont assez rares, surtout si l'on tient comptes que les habitants les considèrent comme des fétiches et les conservent précieusement : celles qu'on voit entre leurs mains constituent donc la production de

plusieurs années. La poudre d'or était la monnaie courante employée dans tout l'intérieur avant notre arrivée ; elle l'est encore dans les régions où nous n'avons pas pénétré : dans le Baoulé et la région de Kong, les indigènes paient l'impôt en or. Cependant, à l'exportation en douanes, l'or n'a atteint que le chiffre très faible de 60.000 francs en 1900.

Quelles que soient les richesses véritables de la Côte-d'Ivoire, un courant d'opinion, peut-être hâtif, s'est formé depuis plusieurs années pour la recherche et l'exploitation de ces richesses. Les premières Compagnies ont été formées en 1887, 1894 et 1897 ; enfin la découverte de riches filons dans la Gold Coast, en 1900, a produit un engouement véritable pour la côte de Guinée. Plus de mille permis de recherches ont été délivrés en 1901 et 1902 ; ces permis portent sur la région comprise entre la frontière de la Côte d'Or et la Bandama, sauf toutefois la zone réservée de part et d'autre du tracé de la voie ferrée projetée. En 1901, seize sociétés se sont constituées et cinq nouvelles se sont encore formées depuis le commencement de 1902. Ces sociétés ont à leur disposition un capital nominal de 50 millions : à signaler tout particulièrement un groupe de sociétés anglaises, nées en 1901 et 1902, et qui semblent vouloir faire le trust de l'or à la Côte-d'Ivoire.

Les plus importantes sont l'Ivory Coast Consolidated [Consolidated Goldfields of Ivory Coast], au capital de 12.500.000 francs, dont le siège social est à Londres, et l'Ivory Coast Goldfields, dont le capital social nominal est de 15 millions : ces deux sociétés ont pour filiales l'Ivory Coast Trust, fondé à Londres en 1902 au capital de 125.000 francs, et l'Ivory Coast Trading, au capital de 1.250.000 francs. L'Ivory Coast Goldfields, dont le conseil d'administration comprend deux Anglais, deux Français, un Américain, un Allemand, a acheté l'an dernier un grand nombre de permis d'exploitation de prospecteurs français ; mais depuis 1902, cette société a constitué à l'aide de son personnel propre une mission d'études qui comprend six prospecteurs anglais, un ingénieur anglais et deux ingénieurs français.

Seules, les recherches en cours pourront nous renseigner sur les richesses aurifères de la Côte-d'Ivoire. Tant qu'elles n'auront pas donné de résultats, nous mettrons la petite épargne en garde contre les affirmations d'explorateurs qui n'ont d'autres données que les dires toujours exagérés des indigènes, même lorsqu'ils sont de bonne foi. Si l'on se place au point de vue économique, la période de recherches dans laquelle on vient d'entrer donne un nouvel élément d'activité à la colonie par l'afflux d'un personnel nombreux. L'arrivage d'un matériel important et de prospecteurs de toutes nationalités, en vue de la campagne 1902-1903, donnera encore de la vitalité à ce pays et multipliera les chances de découvertes heureuses.

---

La Côte-d'Ivoire et les Anglais  
(*La Dépêche coloniale*, 3 mai 1903)

Rien n'est funeste en affaires comme le parti-pris, et, peut-être encore plus, comme la généralisation. Par conséquent pour juger de l'utilité, si pas [sic] de la nécessité, du concours que les Anglais donnent au développement de la Côte d'Ivoire, il faut éviter la polémique et ne pas rester dans le domaine des hypothèses.

Il nous paraît donc opportun, au moment où Paris fait un accueil respectueusement cordial au roi d'Angleterre, de signaler le compte rendu de l'assemblée générale du 15 octobre dernier de l'Ivory Coast Goldfields Limited, société qui, quoique jeune, puisqu'elle est née en septembre 1901, est la doyenne des sociétés anglaises de la Côte d'Ivoire.

Tout d'abord, l'honorable président, M. M.-F. Armstrong, expose la situation financière de la façon suivante :

Le débit du bilan fait ressortir un capital émis de 276.187 liv. st. Sur ce total, 101.187 actions ont été émises complètement libérées, et la différence, soit 175.000 liv. st., représente notre fonds de roulement, ce qui laisse donc 73.813 actions en réserve pour être émises, quand besoin en sera, pour fournir un fonds de roulement additionnel. J'espère que vous conviendrez avec moi que ceci fait ressortir une position très satisfaisante. Je désire insister sur ce point, attendu que, pour moi, — comme j'en suis persuadé, pour vous aussi —, il est désirable qu'une Compagnie d'exploration ait toujours un montant considérable de ressources liquides à sa disposition.

Règle générale, je suis persuadé que vous savez que, dans beaucoup de cas, une Compagnie d'exploration a souvent beaucoup de papier — dont probablement la valeur sera grande demain, mais qu'elle ne peut pas utiliser aujourd'hui — alors que c'est précisément aujourd'hui qu'une Compagnie d'exploration a besoin de pouvoir utiliser son argent afin de saisir les occasions qui lui sont offertes. Tous nos ingénieurs nous ont assuré que, autant qu'ils en peuvent juger, nous possédions sur la Côte d'Ivoire, les promesses d'un grand gisement aurifère futur, d'un gisement qui pourra même rivaliser avec le Rand.

.....  
Je vous rappellerai que vous avez, en tant qu'actionnaires de la « Ivory Coast Goldfields », cet avantage — résultant de ce que vous possédez des fonds liquides considérables — que si, par hasard, on venait à constater un désappointement quelconque dans l'idée que nous nous faisons d'une Côte d'Or, vous aurez alors dans votre caisse des espèces liquides suffisantes pour vous permettre de vous en aller dans quelque autre pays et de l'exploiter. Donc, les actionnaires de la « Ivory Coast Goldfields » ont l'avantage de savoir qu'ils ont de l'argent en abondance à leur disposition, et que, si cet argent ne peut pas être employé dans un endroit, il pourra l'être dans un autre.

Sous la rubrique « éléments d'actif et dépenses », vous remarquerez le poste « droits et concessions » qui figure pour 34.109 liv. st. — ce qui est le coût réel du claim Bondonneau, des claims Daudy et Palazot et des Rubber Concessions, moins 2.000 liv. st. reçues de la Compagnie Bianco. Sur cette somme de 34.109 liv. st., 28.000 liv. st. ont été payées en actions complètement libérées de votre Compagnie.

Nos placements, à prix coûtant, consistent en actions de la « Société Minière », de la « Ivory Coast Mining Corporation », de la « Ivory Coast Trading Company », et en 2.000 liv. st. de Consolidés. De plus, — mais non compris sous cette rubrique, et ne figurant pour aucune somme au bilan —, nous possédons 45.000 actions complètement libérées de la « Ivory Coast Mining Corporation Limited » qui, d'après ce que je vois, sont aujourd'hui cotées 5/8 liv. st. à 7/8 liv. st. de prime.

Les « débiteurs divers à Londres » figurent pour 18.317 liv. st. ; mais, sur ce chiffre, 5.000 liv. st. ont été encaissées depuis la date d'établissement du bilan et une portion considérable de la différence nous est due par la « Ivory Coast Mining Corporation » pour travail effectué sur sa propriété et pour matériel que nous lui avons fourni. Les « débiteurs divers à Paris » figurent pour 6.655 liv. st. Ce total est celui des sommes dues par trois Compagnies françaises à raison de travaux d'exploration effectués pour elles à la Côte d'Ivoire par notre Compagnie.

La rubrique « espèces en caisse et en dépôts », soit 44,342 liv. st., est constituée par les sommes déposées chez les banquiers et en dépôts à vue. En ce qui concerne ces derniers, nous possédons les sûretés les plus complètes. Vous remarquerez aussi que la somme très considérable de 71.089 liv. st., est due pour appels. Une partie de cette somme a été encaissée depuis la date d'établissement du bilan. Nous avons donc ainsi, en argent liquide, 141.231 liv. st., ce qui constitue certainement une situation très satisfaisante pour une Compagnie d'exploration.

Avant d'en terminer avec les comptes, j'aimerais encore à vous faire remarquer que le bilan fait ressortir que la totalité du capital de la Compagnie se trouve représentée par des éléments d'actif, à l'exception d'une somme de 5.612 liv. st., en contrepartie de quoi vous possédez 45.000 actions complètement libérées de la « Ivory Coast Corporation Mining Limited ».

Puis l'ingénieur en chef de la Société donne sur les travaux miniers de nombreux renseignements, dont nous détachons les suivants :

Avant d'entrer dans les détails, j'aimerais d'abord à vous rappeler que la « Ivory Coast Goldfields » a été le pionnier des Compagnies de l'Ouest-Afrique française, et il est incontestable que c'est vous qui avez attiré l'attention du monde entier sur les possibilités de ce pays en tant que territoire aurifère. Avant que vous puissiez apprécier les efforts de votre personnel, il faut tout d'abord vous rappeler que nous travaillons dans un pays entièrement inconnu et qui présente des désavantages naturels nombreux. Quantité de difficultés et de particularités locales, dans le détail desquelles je ne veux pas entrer maintenant, ont déjà été surmontées, comme le seront aussi celles qui, sans aucun doute, se présenteront dans l'avenir. L'homme qui se trouve dans un pays entièrement nouveau ne peut pas compter que tout se passera suivant ses désirs, et la preuve des difficultés de notre travail particulier se trouve dans la quantité d'hommes qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Nous en venons maintenant à la partie pratique de ce que j'ai à vous dire, à savoir : le travail que nous avons déjà accompli. — Sur l'avis que je lui en avais donné, la « Ivory Coast Goldfields » a acquis une option de six mois sur certaines concessions. Ceci, naturellement, a nécessité la concentration de tout le travail possible sur ces propriétés particulières, de façon à me mettre à même de donner un avis définitif quant à leur acquisition en fin de compte. Le résultat de notre travail de prospection et de développement a été, comme vous le savez, la formation de notre première Compagnie filiale, formation d'un caractère extrêmement satisfaisant, car la Compagnie a déjà des mines auxquelles on accorde la plus grande attention, outre d'autres propriétés sur lesquelles il y a lieu de continuer les travaux de développement.

L'unité de ces mines (n° 47) est en voie de développement, comme propriété minière permanente, et M. Marshall qui a pris la direction des travaux après mon départ m'a informé qu'il y a, exposées dans la galerie, approximativement 1.060 tonnes de minerai qui atteindra une teneur moyenne de 3 oz à la tonne. Outre ceci, le filon a 4 pieds de largeur, c'est-à-dire 1 pied de plus que la largeur nécessaire pour une exploitation facile — fait qui, lorsque nous en serons arrivés à la période des broyages, constituera une caractéristique de grande valeur car il n'y aura alors aucun roc stérile à faire passer à la batterie. — L'échantillonnage a été fait régulièrement sur les premiers 70 pieds de filon, exposé le long du plancher, dans la première galerie.

Cette galerie commence à une profondeur de 37 pieds, dans le puits Binger n° 1, et s'enfonce, dans une direction nord-est, dans la colline élevée au pied de laquelle le puits est commencé. Bien qu'au commencement de cette galerie, la profondeur soit de seulement 37 pieds, celle-ci augmente graduellement à mesure que nous pénétrons dans la colline. Nous avons commencé la galerie à 37 pieds, de façon à ne pas avoir à retarder les opérations jusqu'au moment où les pompes seraient arrivées. Tout en poursuivant l'allongement du plancher du filon, nous nous réservons des amont-pendages et, en cet endroit, il sera possible de commencer les premières opérations d'abattage.

À quelque 300 yards au sud-ouest du puits Binger (n° 1), une autre galerie, à un niveau plus rapproché de la vallée, a été commencée et poussée de 90 pieds, au niveau hydrostatique, où l'on comptait que nous recouperions un prolongement sud-ouest du filon. À cette distance, la galerie a pénétré dans ce qui avait été jadis des abattages

indigènes et qui, depuis, se sont remplis de débris et dans lesquels on a retrouvé une quantité notable de boisages pourris. Ceci s'est trouvé être en un point où l'on avait toujours assuré que les indigènes avaient jadis miné du minerai très riche ; et, par là, s'est trouvé démontrée non seulement la vérité de leurs déclarations, mais encore la possibilité de la continuation du filon sur plus de 400 yards dans sa direction générale, c'est-à-dire sur une longueur équivalente à plus de six claims du Rand. En outre de ceci, des travaux indigènes ont été suivis le long de l'affleurement sur une distance de quatre furlongs (environ 800 mètres) et j'espère pouvoir constater que le filon se prolonge et garde sa valeur sur tout ce parcours.

Si vous voulez bien vous reporter à mon rapport, vous constaterez que vos ingénieurs sont d'avis que la mine n° 46 est sur la même série de filons que la mine n° 47, dont elle est distante de 12 milles. D'autre part, un de nos ingénieurs, M. Ferrari, tout en suivant les traces du filon depuis la mine n° 47, dans la direction de la mine n° 46, a rencontré des travaux indigènes sur 6 milles le long de la direction présumée du filon. Par suite, cependant, de l'épaisseur de la brousse et de l'état de décomposition de la surface, il faudra quelque temps avant de pouvoir déterminer de façon positive si ce filon est réellement le même, bien que, d'après les indications constatées, vos ingénieurs soient d'opinion que tel est bien le cas.

Par suite des valeurs exceptionnellement élevées accusées par certains essais, et qui ont atteint jusqu'à 29 oz à la tonne — et cette dernière teneur ne provenait même pas d'échantillons choisis —, je me suis déterminé à m'entourer de toutes les précautions possible et à recueillir autant d'opinions différentes que je pourrais. — Vous trouverez dans le rapport, des extraits de rapports de sept ingénieurs différents, dont l'un, en particulier, était un ingénieur entièrement indépendant de nous et représentant un Syndicat allemand. Avant de quitter la Côte d'Ivoire, j'avais pris avec cet ingénieur, M. Hermann Neefe, des arrangements pour qu'il me fit, lors de son passage dans le pays, un rapport sur les filons des mines n° 46 et 47. Vu la nécessité d'économiser l'espace dans mon rapport imprimé, et aussi en raison de ce fait que les remarques de M. Neefe ne faisaient que répéter celles de vos propres ingénieurs, il n'a été reproduit, de son rapport, que de courts extraits, qui, cependant confirment foncièrement notre opinion favorable.

Ainsi qu'on peut en juger par les extraits qui précèdent, cette société anglaise dispose réellement de capitaux très importants pour contribuer à la mise en valeur de notre colonie française de la Côte d'Ivoire. Elle a montré dans le recrutement de son personnel européen un grand éclectisme, car dans le rapport de M. Norton Griffiths d'août dernier, nous relevons la nationalité de ses 20 ingénieurs et prospecteurs, et nous y voyons 7 Anglais, 5 Américains, 4 Français, 1 Allemand, 1 Canadien, 1 Australien et 1 Italien. Bien lui en a pris, car tous ces hommes ont fait en très peu de temps de nombreuses et importantes découvertes.

À ses débuts, l'Ivory Coast Goldfields Limited obtint en Angleterre, en France, en Allemagne et en Suisse un très grand succès, mais comme elle le devait peut-être trop à des réclames dithyrambiques, elle fut bien vite l'objet d'une forte réaction.

Actuellement, l'attention est de nouveau attirée vers elle par la nouvelle que, les travaux effectués sur l'Akrisi, mine d'une de ses filiales, donneraient de grandes satisfactions. Cela prouve, une fois de plus, qu'en matière de mines, il faut bien se garder de se prononcer hâtivement.

Nos compatriotes seraient peut-être mal venus de lui faire un grief d'être anglaise, car ils ne se sont pas fait faute de s'intéresser à des entreprises à l'étranger. Un coup d'œil sur la cote de la Bourse de Paris suffirait à le leur remettre en mémoire. En tous cas, nous pouvons dire que personnellement, depuis une vingtaine d'années, nous suivons de très près une Société minière qui, fondée en France avec des capitaux exclusivement français, exploite une mine de l'Amérique du Sud, et que sa qualité

d'étrangère, loin de lui nuire, lui a valu d'obtenir l'exonération des droits de douane pour l'entrée d'une partie de son matériel. Aux sociétés anglaises de la Côte d'Ivoire nous ne demandons qu'une chose, c'est de ne pas travailler exclusivement à la Bourse ; aussi, quand elles contribuent au développement de la colonie, nous sommes très heureux de le mentionner.

A. ROLLINDE.

---

IVORY COAST GOLDFIELDS LIMITED,  
(*La Dépêche coloniale*, 10 mai 1903)

L'article de notre collaborateur A. Rollinde, « La Côte d'Ivoire et les Anglais », nous a valu de nos lecteurs de nombreuses demandes de renseignements sur la Société Ivory Coast Goldfields.

Cette société est du genre de la Rand Mines, de la Consolidated Goldfields et de l'East Rand. Elle est intéressée dans des sociétés minières de la Côte d'Ivoire, de la Côte d'Or et du Transvaal. Elle a, en outre, dans les deux premiers pays, des permis de recherches et des concessions. Elle forme des sociétés d'exploitation et elle est organisée pour mener à bien ces formations, parce que, d'une part, elle a un personnel d'ingénieurs et de prospecteurs très remarquables qui lui fournissent tous renseignements utiles, et que, d'autre part, son capital disponible lui permet de prendre dans ces sociétés des participations pécuniaires suffisamment importantes pour entraîner les capitaux nécessaires.

Le portefeuille de la société comprend notamment : 65,000 actions de l' « Ivory Coast Mining Corporation », propriétaire des gisements d'Akrisi, dans lesquels l'ingénieur Atherton a fait de très importantes découvertes ; et 30,000 actions de la « Sanwi and Baoulé Gold Mines » qui a acquis les droits résultant de nombreux permis de recherches minières à la Côte d'Ivoire, permis qui, d'après les rapports de l'ingénieur Ashworth, seraient, pour la plupart, des plus intéressants.

À la Gold Coast, l'Ivory Coast Goldfields Limited a, dans les districts de Bokitzi, Taquah et Aboisso, une propriété de 200 milles carrés, très riche en bois et en caoutchouc, sur lesquels elle a des droits miniers.

Au Transvaal elle est intéressée dans la « Main Reef Extensions Limited », société qui est propriétaire de, savoir :

Dans l'Ouest, les fermes de « Beers Kraalet Gunsbokfontein », et le tiers de la mine de Klerksdoop, les deux autres tiers appartenant aux maisons Neuman et King, et Symonset Moses ;

Et dans l'Est, l'option pendant quatre ans de la ferme Noitgedacht qui est contiguë aux fermes de l'East Rand Mining Estates.

L'Ivory Coast Goldfields Limited est donc digne d'attirer l'attention.

---

IVORY COAST GOLDFIELDS  
ET LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE  
(*La Cocarde* <sup>11</sup>, 18 mai 1903)

On murmure tout bas que cette affaire pourrait bien donner lieu à un gros scandale. On ajoute même que le Parquet n'interviendrait pas à la condition que la presse fasse le silence.

---

<sup>11</sup> *La Cocarde (la finance antijuive)*, de Marc Lapierre : feuille de chantage.

Or, la presse se tait.

Quelle bonne fille !

L'action Ivory Coast Goldfields a été introduite sur le marché, le 4 mars 1902, par la Société Marseillaise ou tout au moins par son directeur, Berheim, au cours de 75 francs.

Le titre vaut aujourd'hui 18 francs.

La société n'était pas abonnée au timbre.

Les titres n'étaient négociables ni à Paris, ni à Londres.

On dit que MM. Bon donneau, Berger-Morlot et Goldschmidt vont publier une notice explicative.

Le besoin s'en fait sentir.

---

#### IVORY COAST GOLDFIELDS (*La Cocarde*, 22 juin 1903)

À plusieurs reprises, et notamment lundi dernier, sous le titre « Le silence est d'or et le parquet est d'argent », nous avons parlé du scandale qui couve sous le silence environnant cette affaire. Un de nos confrères annonce qu'un procès vient d'être engagé contre les auteurs des fraudes devant la juridiction correctionnelle, mais son article ne contient aucun nom. Pourtant, le public serait désireux de savoir quels sont les fonctionnaires et les financiers qui seraient compromis dans cette poursuite. Voici quels seraient les principaux chefs d'inculpation qui seront développés devant la juridiction répressive :

1° Constitution, en fraude de la loi de 1887, d'une société qui, en fait, est française, et, par cela, suppression des garanties que cette loi offre aux actionnaires ;

2° Fictivité de la plus grande partie des apports indiqués et de la souscription devant former l'actif social ;

3° Manœuvres déloyales tendant à prouver que les titres offerts étaient négociables à Londres, alors qu'ils ne l'étaient pas ;

4° Publication de documents faux et de cours de Bourse fictifs ;

5° Affirmations mensongères relatives aux concessions qui devaient représenter la contrepartie des fonds versés par le public ;

6° Création et négociation d'actions irrégulières ;

7° Manquement à la promesse d'introduction des titres sur le marché français à un cours déterminé.

Tout ceci établit surabondamment les « manœuvres » prévues par l'article 405 du Code pénal, manœuvres constitutives du délit d'escroquerie, et aussi les délits prévus et punis par les articles 13, 14 et 15 de la loi de 1867 sur les sociétés.

Nous avouons franchement que de l'attitude des poursuivants nous augurons que la poursuite n'aboutira pas et quelle se terminera par une de ces transactions bâtardees qui sont la conséquence habituelle des poursuites sur citation directe. C'est M<sup>e</sup> Salanson, avocat du barreau de Paris, qui doit plaider pour le poursuivant.

---

Arrêté autorisant la Société Ivory Coast Goldfields Limited à se livrer à l'exploration, à la recherche et à l'exploitation des mines.

(*Bulletin officiel de la Côte-d'Ivoire*, septembre 1903)

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR p. I. DE LA CÔTE-D'IVOIRE



Vu la demande formulée à la date du 8 mai 1902 par M. Legourd, pour la Société Ivory Coast Goldfields Limited dans le but d'être autorisé à se livrer à l'exploration, à la recherche et à l'exploitation des mines à la Côte-d'Ivoire ;

Vu l'article 8 du décret du 6 juillet 1899 sur la recherche et l'exploitation des mines dans les colonies et pays de protectorat de l'Afrique continentale autres que l'Algérie et la Tunisie,

ARRÊTE :

Article premier. — L'autorisation personnelle de se livrer à l'exploration, à la recherche et à l'exploitation des mines à la Côte-d'Ivoire est accordée sous le n° 224, à la Société « Ivory Coast Goldfields Limited », 158, Leadenhall Street, à Londres (Angleterre), et dans la colonie, à Grand-Bassam.

Art. 2. — Le présent arrêté sera insère au *Journal* et au *Bulletin* officiels de la Colonie.

Bingerville, le 9 septembre 1903.

J. MARTIN.

---

### ABSORPTION PAR LA [KOKUMBO](#)

Petite correspondance  
(*Le Journal des finances*, 9 mai 1908)

Les actionnaires de la Société Ivory Coast (en liquidation) ont été informés par le liquidateur, M. R. Consonni, 34, rue de la Victoire, à Paris, que ceux qui n'auraient pas adressé leurs titres au siège de la liquidation, 8, Old Jewry, à Londres, pour l'échange contre des actions The Kokumbo (Ivory Coast) Cy Ltd, devront supporter les frais relatifs à l'échange des titres.

Sur la valeur de ce titre, il me paraît bien difficile de répondre autrement que par des appréciations plus ou moins vagues et de pure forme, car les renseignements sur l'affaire sont des plus rudimentaires. Ce que je puis vous dire avec certitude, c'est que cette valeur ne figure plus à la cote et que sa réalisation est des plus difficiles.

---